

## BAC GT - Parcours particuliers

### Au moment de mon inscription en terminale, je suis candidat individuel ...

#### Textes de référence :

[Articles D334-13 du Code de l'Éducation](#)

[Articles D336-13 du Code de l'Éducation](#)

[Arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique](#)

[Arrêté du 6 novembre 2019 modifié relatif à la dispense de certaines épreuves du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui changent de série ou de voie de formation](#)

[Note de service du 25 août 2025 parue au BOEN n°32 du 28 août 2025 relative aux règles applicables aux situations particulières d'inscription aux baccalauréats général et technologique : passation des épreuves, dispenses, conservation de notes](#)

#### Glossaire :

EAF : Épreuves Anticipées de Français


HG : Histoire Géographie

LVA : Langue Vivante A

EMC : Enseignement Moral et Civique

EDS : Enseignement De Spécialité

LVB : Langue Vivante B

En fonction de votre situation, des pièces justificatives vous seront demandées 



Pour toute autre demande (voie professionnelle, 1ère candidature...), nous vous invitons à prendre contact avec la Dec 2 pour étudier votre situation.

En cas de demande de bénéfice de notes, je renonce à une mention.

Réservé à l'administration : code I ou 1	... après avoir été candidat <u>scolaire</u> en première et j'ai choisi le programme de terminale	... après avoir été candidat <u>scolaire</u> en première et j'ai choisi le programme Cycle
Je conserve obligatoirement	<ul style="list-style-type: none"> <li>mes notes d'EAF écrit et/ou oral</li> <li>mes moyennes de 1ère (HG, EMC, LVA et LVB, Ens. Scient. ou maths, EDS non poursuivi)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>mes notes d'EAF écrit et/ou oral</li> </ul>
Je peux conserver	-	-
Je ne conserve pas	-	-
→ Je passe les épreuves	<ul style="list-style-type: none"> <li>terminales (Philosophie, 2 EDS de terminale, Grand Oral)</li> <li>punctuelles de CC sur le programme de terminale (HG, EMC, LVA et LVB, Ens. Scient. ou maths, EPS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>terminales (Philosophie, 2 EDS de terminale, Grand Oral)</li> <li>punctuelles de CC sur le programme Cycle (HG, EMC, LVA et LVB, Ens. Scient. ou maths, EPS)</li> </ul>

Réservé à l'administration : code R2 ou R3	... après avoir échoué pour la première fois ...		
	... à la session 2025 (j'effectue une seconde terminale)	... à la session 2024 mais je ne suis pas inscrit aux épreuves en 2025 (j'effectue une seconde terminale)	... en 2021, 2022 ou 2023 ... en 2024 et je me suis réinscrit en 2025
Je conserve obligatoirement	<ul style="list-style-type: none"> <li>si j'étais <u>scolaire</u> : mes notes de CC de 1ère</li> <li>si j'étais <u>individuel</u> : mes notes d'EPCC de 1ère en fonction des modalités d'évaluation que j'ai choisies en classe de première</li> </ul>	-	-
Je peux conserver	<ul style="list-style-type: none"> <li>mes notes d'EAF écrit et/ou oral si j'ai échoué en 2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>mes notes d'EAF écrit et/ou oral ≥ à 10 si j'ai échoué en 2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>mes notes d'EAF écrit et/ou oral ≥ à 10</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>mes notes des épreuves terminales du 1er groupe ≥ à 10 (Philosophie, EDS de terminale, Grand oral)</li> </ul>		
Je ne conserve pas	<ul style="list-style-type: none"> <li>si j'étais <u>scolaire</u> : mes notes de CC de terminale</li> <li>si j'étais <u>individuel</u> : mes notes d'EPCC de terminale</li> <li>mes notes des épreuves terminales du 1er groupe &lt; à 10 (Philosophie, EDS de terminale, Grand Oral)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>toutes les autres notes</li> </ul>	
→ Je passe les épreuves	<ul style="list-style-type: none"> <li>terminales pour lesquelles je n'ai pas demandé de conservation de bénéfice de note</li> <li>punctuelles de contrôle continu sur le programme de <u>terminale</u> ou de <u>cycle terminale</u> (1ère et terminale) en fonction des modalités d'évaluation que j'ai choisies en classe de première</li> </ul>		

 Je dois repasser l'EDS non poursuivi en terminale

Réservé à l'administration : code N1 ou N2	... après une interruption de scolarité d'une année scolaire... (cas de force majeure ou mobilité internationale)		... après une interruption de scolarité de plus d'une année scolaire
	... si j'étais <u>scolaire</u> en 1ère	... si j'étais <u>individuel</u> en 1ère	
Je conserve obligatoirement	<ul style="list-style-type: none"> <li>mes notes d'EAF écrit et/ou oral</li> <li>mes notes de CC de 1ère (dont EDS non poursuivi)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>mes notes d'EAF écrit et/ou oral</li> <li>mes notes d'EPCC de 1ère en fonction des modalités d'évaluation que j'ai choisies en classe de 1ère</li> </ul>	-
Je peux conserver	-	-	-
Je ne conserve pas	-	-	-
→ Je passe les épreuves	<ul style="list-style-type: none"> <li>terminales (Philosophie, EDS de terminale, Grand Oral)</li> <li>d'EPCC sur le programme de <u>cycle terminal</u> (première et terminale) ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>... ou de <u>terminale</u> en fonction des modalités d'évaluation que j'ai choisies en classe de première</li> </ul>	Situation étudiée au cas par cas : contacter la Dec 2